

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Furniture Division/Division des ameublements L'Esplanade Laurier, East Tower 7th Floor Tour est 7e étage, 140 O'Connor, Street, 140 O'Connor, rue O'Connor, Ottawa Ontario K1A 0R5

Title - Sujet					
Supports a hauteur réglable assiste					
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
01044-200355/A		2019-1	0-23		
Client Reference No N° de ro 01044-200355	éférence du client	•			
GETS Reference No N° de re PW-\$\$PQ-981-77908	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME		
pq981.01044-200355					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2019-12-06			Eastern Standard Time EST		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur		
MacIsaac, James		p	q981		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX			
(819) 639-4357 ()		() -			
Destination - of Goods, Service	,				
Destination - des biens, service See Herein	es et construction:				
See Herein					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address		
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sig (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/		
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	ctères d'imprimerie)	
Signature	Date	



$\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 01044\text{-}200355 \end{array}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	ÉNONCÉ DES BESOINS	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.5	Service Connexion postel	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	DURÉE DU CONTRAT	
	DDUIT DOIT ÊTRE EXPÉDIÉ LE SAMEDI ENTRE 8 H ET 11 H.	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.10		_
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	13
ANNEX		14
	É DES TRAVAUX BESOIN	
	E B	
	E PAIEMENT	
	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
INSTE	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	16

File No. - N° du dossier 01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

N° de l'invitation de ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des Besoins

Agriculture et Agroalimentaire Canada, a un besoin pour la fourniture et la livraison de 418 bases/supports a hauteur réglable assistes électroniquement fournir. L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe B, base de paiement, conformément à l'Annexe A, énonce des travaux Besoin.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier 01044-200355

Id de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions – SPAC

Connexion Epost: <u>TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>

11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, (Québec) K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

File No. - N° du dossier 01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 exemplaire papier) Section II:Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

File No. - N° du dossier 01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

4.1.1.1.A. Critères obligations concertnants les specifications techniques

COT 1

COT 1:

Le soumissionnaire doit certifier que tous les produits offerts à l'annexe B – Base de paiement sont conforme aux spécifications détaillés à l'annexe A – Énoncé des Besoins.

COT.1.1:

Pour faire preuve que le COT1 est respecté, le soumissionnaire doit signer et dater la clause de certification de la conformité des produits conformément à la partie 5 – Certifications de la demande de soumission.

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 01044\text{-}200355 \end{array}$

COT 2	COT 2: Le soumissionnaire doit soumettre un dessin d'atelier qui comprends à tous le moins les dimensions (profondeur, largeur et hauteur de l'article proposé à l'annexe B – base de paiement. COT 2.1: Pour démontrer sa conformité avec le COT2, le soumissionnaire doit soumettre le tableau de la base de paiement et la certification de conformité du produit.
СОТ 3	COT 3 Le soumissionnaire doit présenter les spécifications (brochure/dessin technique) de l'article ou des articles proposés. COT 3.1 Pour démontrer la conformité à la norme MRSC3, le soumissionnaire doit fournir les spécifications du produit offert, sous la forme d'une brochure ou d'un dessin, de façon à confirmer la conformité à l'annexe A – Énoncé des besoins.

4.1.2 Évaluation financière

	Criteres financiers obligatoires		
CFO1	CFO1 Le soumissionnaire doit soumettre le produit propose et les prix fermes (livraison comprise) à l'annexe B, Base de paiement.		
	Les soumissionnaires doivent présenter le produit et les prix proposés conformément à la partie II de la partie II, offre financière de la présente demande de soumissions.		
	Les prix doivent figurer a l'annexe B – Base de paiement.		

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du Guide des CCUA A0031T (2010-08-16), Instructions aux soumissionnaires / entrepreneurs obligatoires

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.2.1 Conformité des produits

Le soumissionnaire atteste que tous les produits proposés sont conformes, et continueront à se conformer tout au long de la durée du contrat, à toutes les spécifications de l'Annexe A - Énoncé des Besoins.

Fabricant:	
Model/Séries:	
Signature du fournisseur	Date

File No. - N° du dossier 01044-200355

Id de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux Besoin

Agriculture et Agroalimentaire Canada (CMMC), a un besoin pour la fourniture et la livraison de 750 bases/supports a hauteur réglable assistes électroniquement fournir. L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe B, base de paiement, conformément à l'Annexe A – Énoncé des Besoins.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

SUPPRIMER: La période de garantie sera de douze (12) mois

INSÉRER: La période de garantie d'une période de dix (10) ans sauf les composants ajustables, qui doivent avoir une garantie minimum de cinq (5) ans

L'article 09, Garantie, du texte Conditions générales 2010A (2013-04-25) est modifié comme suit :

SUPPRIMER: l'article 2 au complet.

INSÉRER: 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés aux travaux ou à toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés aux travaux ou à toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires à l'endroit où les travaux se trouvent. Dans ce cas, l'entrepreneur doit couvrir tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne rembourse aucun de ces coûts.

Toutes les autres provisions de la section garantie demeureront en vigueur.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

La livraison doit être reçue 4 semaines après l'attribution du contrat.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.4.2 Points de livraison

6.4.2.1	Plateforme de chargement/lieu			
Α	Lieu	AAC-CACPA		
		Quai de chargement principal de la T3 (le véhicule doit emprunter la promenade		
		Central Park depuis le chemin Merivale) 1285, chemin Baseline		
		Ottawa (Ontario) K1A 0C5		
В	Plateforme	Tour 3 (quai de chargement principal)		
С	Ascenseur	Oui - 1 tonne métrique		
D	Porte	8 pi x 12 pi		
Е	Monte-	Non		
	charge			
F	Autre			
	(préciser)			

^{*}Le produit doit être expédié le samedi entre 8 h et 11 h.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: James MacIsaac

Titre: Spécialiste en approvisionnements

Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale des approvisionnements

140 O'Connor, (Ottawa)

Téléphone: (819) 639-4357

Courriel: james.macisaac@tpsgc-pqwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom <i>:</i> Titre <i>:</i>	_ (à être compléter a l'attribution du contrat)
Organisation : Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant,

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	
Γitre <i>:</i>	
Organisation :	
Adresse :	
Гéléphone :	
Courriel :	_

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot ferme précisé(s) dans l'annexe B – Base de paiement, selon un montant total de \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.4 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement) ; f.

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 01044-200355

ld de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Présentation des factures des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour acceptation et paiement à l'adresse suivante:
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Certificat de conformité des produits

L'entrepreneur déclare que le certificat de conformité des produits qu'il a fourni est exact et complet, et que les biens fournis dans le cadre du contrat sont conformes à l'Annexe A, énoncé des Besoin. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits et les critères d'essai dans l'Annexe A. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de l'Autorité contractante, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, des inspections et des examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

La présente clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs avoir en vertu du contrat.

En outre, l'entrepreneur doit permettre aux représentants du Canada, en tout temps durant les heures de travail, d'accéder à tous les lieux où toute partie des travaux est exécutée. Les représentants du Canada peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications. L'entrepreneur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du Canada et mettre à leur disposition les installations, les pièces d'essai, les échantillons et les documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe A. L'entrepreneur doit faire parvenir les pièces d'essai et les échantillons aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du Canada.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No. 01044-200355/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 01044 300355

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

01044-200355

Id de l'acheteur - Buyer ID PO981

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention; a)
- les conditions générales supplémentaires 2010A (2018-06-21); b)
- Annexe A, Énoncé des Besoin; c)
- Annexe B, Basis de paiement d)
- Annexe C, Instruments de paiement électronique; e)
- la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission). f)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2016-01-28) Assurances

B1501C (2018-06-21) Appareillage électrique

B4003T (2011-05-16) Office des normes générales du Canada - normes

B6802C (2007-11-30) Biens de l'État

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 01044-200355

Id de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX BESOIN

EXIGENCES GÉNÉRALES

- 1) Tous les produits doivent être neufs et faire partie de la gamme de produits standard du fabricant.
- 2) L'entrepreneur est responsable de fournir toute la quincaillerie nécessaire pour permettre à l'utilisateur final de faire l'installation complète.
- 3) Tous les emballages doivent être conçus de manière à réduire les déchets (p. ex. emballage en lot, emballages réutilisables) et il faut les réutiliser, les recycler ou les récupérer.

Base électrique de table ajustable en hauteur /spécifications relatives au cadre

- 1) La base électrique de table ajustable en hauteur doit être en métal et elle doit être offerte en au moins deux (2) couleurs (argent et noir).
- 2) La base électrique de table ajustable en hauteur doit pouvoir accueillir une surface de travail d'une profondeur allant de 24 po à 30 po, d'une largeur allant de 48 po à 66 po et d'une épaisseur de 1 po.
- 3) La base électrique de table ajustable en hauteur doit avoir une plage de réglage en hauteur minimale de 23 po à 48,7 po.
- 4) La base électrique de table ajustable en hauteur doit être électronique (dotée d'un mécanisme électronique) et permettre la mémorisation de trois (3) réglages.
- 5) La base électrique de table ajustable en hauteur doit inclure un écran d'affichage numérique universel en CM ou en POUCES, qui peut être monté du côté gauche et du côté droit.
- 6) La base électrique de table ajustable en hauteur doit pouvoir supporter un poids d'au moins 250 lb, une fois la surface de travail installée.
- 7) La base électrique de table ajustable en hauteur doit être équipée avec des pattes télescopiques en 2 ou 3 sections et être munie de deux moteurs.
- 8) La base électrique de table ajustable en hauteur doit pouvoir être réglée à une vitesse de 1,4 po par seconde.
- 9) La base électrique de table ajustable en hauteur doit comprendre un dispositif anticollision.
- 10) La déflexion maximale de la base électrique de table ajustable doit être de 1/8 po à l'horizontale à une hauteur de 48 po sous une charge de 20 lb.
- 11) Les commandes électroniques doivent être homologuées selon la norme CSA C22.2 No.68-9 and UL 962.
- 12) Le piétement de la base à hauteur réglable par commande électrique ne doit pas dépasser le rebord de la surface de travail de 24 po de profondeur une fois cette dernière installée.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de l'invitation - Solicitation No. $\begin{array}{l} 01044\text{--}200355/A \\ \text{N}^{\circ} \text{ de réf. du client - Client Ref. No.} \end{array}$ 01044 300355

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

01044-200355

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID PQ981 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

Base de paiement

No.	Description du produit	Produits	Qté	Prix unitaire ferme (livraison incluse)	Total calculé
1	La base électrique de table ajustable	Fabricant: Séries et Modéle:	418	\$	\$
Total des produits				\$	
Taxes applicables			\$		

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 01044-200355

Id de l'acheteur - Buyer ID $PQ981 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire acce suivants :	pte d'être payé au moyen de l'un c	des instruments de paiement électronique
() Dépôt dir	chat VISA ; chat MasterCard ; rect (national et international) ; de données informatisées (EDI) ;	